

NORME INTERNATIONALE

ISO/CEI
9646-4

Première édition
1991-07-15

**Technologies de l'information — Interconnexion
de systèmes ouverts — Essais de conformité —
Méthodologie générale et procédures —**

Partie 4:
Réalisation des outils de test

ISO/IEC 9646-4:1991
Information technology — Open Systems Interconnection —
Conformance testing methodology and framework —
Part 4: Test realization



Numéro de référence
ISO/CEI 9646-4:1991(F)

Sommaire

	Page
Avant-propos	iii
Introduction	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Définitions	1
4 Abréviations	2
5 Réalisation des outils de test : aperçu général	2
6 Conditions relatives à la réalisation des outils de tests	3
6.1 Introduction	3
6.2 Conditions relatives aux outils de test	3
6.3 Conditions relatives à la dérivation des suites de tests exécutables	4
6.3.1 Introduction	4
6.3.2 Conformité à la suite de tests abstraite normalisée	4
6.3.3 Correspondance entre suite de tests abstraite et suite de tests exécutables	4
6.3.4 Division de la suite de tests abstraite en sous-ensembles ...	4
6.3.5 Indépendance du processus de dérivation	4
6.4 Conditions relatives aux journaux de conformité	4
6.5 Conditions relatives aux développements du formulaire PIXIT	5
6.6 Conditions relatives aux autres documents	5
7 Compatibilité avec la présente partie de l'ISO/CEI 9646-4:1991	6

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ddacc44b-172c-47e4-addb-bf28a02df145/iso-iec-9646-4-1991>

Annexes

A (informative) Conseils supplémentaires sur la réalisation des outils de test	7
A.1 Conseils supplémentaires sur les outils de test	7
A.1.1 Introduction	7
A.1.2 La réalisation du testeur inférieur	7
A.1.3 La réalisation du testeur supérieur	7
A.1.4 La réalisation des procédures de coordination des tests	7
A.2 Conseils supplémentaires sur le processus de dérivation des suites de tests exécutables	8
A.2.1 Aperçu général	8
A.2.2 Informations servant à une dérivation d'ETS	8
A.2.3 Maintenance d'une ETS	9
A.3 Conseils supplémentaires sur les journaux de conformité	9
A.4 Conseils supplémentaires sur la documentation	10
A.4.1 Introduction	10
A.4.2 Document d'informations sur le système de test	10
A.4.3 Document décrivant les outils de test	10
A.4.4 Documents d'informations pour le client du laboratoire d'essai	10
A.4.5 Documents contenant des instructions sur le fonctionnement du laboratoire d'essai	11

© ISO/CEI 1991
Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Version française tirée en 1992

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particulier de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

La Norme internationale ISO/CEI 9646-4 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*.

L'ISO/CEI 9646 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Essais de conformité — Méthodologie générale et procédures* :

- *Partie 1 : Concepts généraux*
- *Partie 2 : Spécification des suites de tests abstraites*
- *Partie 3 : Notation combinée arborescente et tabulaire (TTCN)*
- *Partie 4 : Réalisation des outils de test*
- *Partie 5 : Responsabilités des laboratoires d'essai et de leurs clients au cours du processus d'évaluation de conformité*

L'Annexe A de la présente partie de l'ISO/CEI 9646 est donnée uniquement à titre d'information.

Introduction

L'ISO/CEI 9646-1 et l'ISO/CEI 9646-2 définissent une méthodologie générale pour tester la conformité des réalisations aux spécifications de protocoles OSI et/ou de syntaxe de transfert publiées comme Normes internationales ou comme Recommandations du CCITT ; ces deux parties spécifient aussi des conditions relatives au développement des normes d'essai de conformité OSI et des suites de tests abstraites normalisées.

L'ISO/CEI 9646-3 définit une notation de test normalisée, la notation combinée arborescente et tabulaire (TTCN), pouvant servir à spécifier une suite de tests abstraite normalisée.

Les normes de conformité OSI et les suites de tests abstraites normalisées étant disponibles, les résultats obtenus par différents laboratoires d'essai devraient être comparables s'ils utilisent les mêmes suites de tests abstraites normalisées comme base de leurs essais.

L'ISO/CEI 9646-5 spécifie des conditions relatives au processus d'évaluation de conformité pour que les résultats de test puissent être comparés et acceptés par tous.

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 s'intéresse à l'étape intermédiaire, la réalisation d'outils de test. Avant que débute la phase de préparation des essais, des outils de test de la réalisation à tester doivent être disponibles.

Dans la présente partie de l'ISO/CEI 9646, on appelle «réalisateurs d'outils de tests» les organisations qui prennent la responsabilité de fournir des outils de test.

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 spécifie des conditions relatives à la réalisation des outils de test pour garantir que l'exécution des tests élémentaires reflète le comportement spécifié dans la suite de tests abstraite normalisée de référence. L'objectif de la suite de tests abstraite normalisée est atteint de cette manière.

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 est également publiée par le CCITT : Recommandation X.293 (1991).

Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Essais de conformité — Méthodologie générale et procédures —

Partie 4:

Réalisation des outils de test

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 spécifie les conditions de mise en œuvre des outils de test d'une réalisation à tester, conformément avec une suite de tests abstraite normalisée, cette dernière ayant été spécifiée en compatibilité avec l'ISO/CEI 9646-2. La présente partie de l'ISO/CEI 9646 donne également des conseils sur la mise en œuvre des outils de test.

NOTE — Ceci implique l'utilisation de suites de tests abstraites normalisées, telles que définies en 3.6.31 de l'ISO/CEI 9646-1:1991.

Ces conditions ne couvrent que les aspects des outils de test qui peuvent être mis en correspondance avec des fonctions de test abstraites définies dans l'ISO/CEI 9646-1 ou qui sont essentiels à un usage adéquat de la suite de tests abstraite normalisée. Ceci comprend une facilité de production de journaux de conformité ou le développement du formulaire PIXIT. Les autres aspects de mise en œuvre des systèmes de test et des testeurs supérieurs sont hors du domaine d'application de la présente partie de l'ISO/CEI 9646.

La réception et l'installation des outils de test sont hors du domaine d'application de la présente partie de l'ISO/CEI 9646.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui est en faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO/CEI 9646. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO/CEI 9646 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après.

Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 7498:1984, *Systèmes de traitement de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Modèle de référence de base.*
(Voir aussi Recommandation CCITT X.200.)

ISO/CEI 9646-1:1991, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Essais de conformité — Méthodologie générale et procédures — Partie 1 : Concepts généraux.*
(Voir aussi Recommandation CCITT X.290 (1991).)

ISO/CEI 9646-2:1991, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Essais de conformité — Méthodologie générale et procédures — Partie 2 : Spécification des suites de tests abstraites.*
(Voir aussi Recommandation CCITT X.291 (1991).)

ISO/CEI 9646-3:—¹⁾, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Essais de conformité — Méthodologie générale et procédures — Partie 3 : Notation combinée arborescente et tabulaire (TTCN).*

ISO/CEI 9646-5:1991, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Essais de conformité — Méthodologie générale et procédures — Partie 5 : Responsabilités des laboratoires d'essai et de leurs clients au cours du processus d'évaluation de conformité.*
(Voir aussi Recommandation CCITT X.294 (1991).)

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI 9646, toutes les définitions données dans l'ISO/CEI 9646-1 s'appliquent.

1) À publier.

4 Abréviations

La présente partie de l'ISO/CEI 9646 utilise les abréviations suivantes, définies à l'article 4 de l'ISO/CEI 9646-1:1991 :

NOTE — Les abréviations utilisées sont celles de la version anglaise. Dans le présent article, on donne la forme de ces abréviations développée en français. La forme anglaise est indiquée entre parenthèses pour aider à la compréhension.

ASP	primitive de service abstrait (abstract service primitive)
ATS	suite de tests abstraite (abstract test suite)
BIT	essai d'interconnexion de base (basic interconnection test)
ETS	suite de tests exécutable (executable test suite)
IUT	réalisation à tester (implementation under test)
MOT	outils de test (means of testing)
OSI	interconnexion de systèmes ouverts (open systems interconnection)
PATS	suite de tests abstraite paramétrée (parameterized abstract test suite)
PCO	point de contrôle et d'observation (point of control and observation)
PDU	unité de données de protocole (protocol data unit)
PETS	suite de tests exécutable paramétrée (parameterized executable test suite)
PICS	déclaration de conformité d'une mise en œuvre de protocole (protocol implementation conformance statement)
PIXIT	informations complémentaires nécessaires aux essais de conformité (protocol implementation extra information for testing)
SATS	suite de tests abstraite sélectionnée (selected abstract test suite)
SUT	système à tester (system under test)
TTCN	notation combinée arborescente et tabulaire (tree and tabular combined notation)

5 Réalisation des outils de tests : aperçu général

5.1 La réalisation d'outils de test, destinés à être utilisés au cours d'essais de conformité d'une IUT à une spécification de protocole, doit se conformer à la norme d'essai de conformité du protocole et à une ATS qui en fait partie.

5.2 Les outils de test combinent des équipements et des procédures qui peuvent exécuter les fonctions suivantes :

- a) la dérivation ;
- b) la sélection ;
- c) la paramétrisation ; et
- d) l'exécution

de tests élémentaires, conformément à l'ATS normalisée de référence ; ces outils de test permettent également de produire un journal de conformité.

5.3 Au cours du processus de dérivation, les tests élémentaires de l'ATS normalisée sont convertis, pour être exécutables dans un système de test.

Au cours du processus de sélection, les tests élémentaires appropriés à l'IUT sont sélectionnés, en accord avec ce qui est stipulé dans le PICS et le PIXIT.

Au cours du processus de paramétrisation, des valeurs appropriées sont attribuées aux paramètres des tests élémentaires sélectionnés, en accord avec ce qui est stipulé dans le PIXIT (et, peut-être, dans le PICS).

L'outil de test met en œuvre ces fonctions pour exécuter la suite de tests pendant un essai de conformité, le résultat étant la production d'un journal de conformité.

Le résultat du processus de dérivation est appelé «suite de tests exécutable» (ETS). Elle est composée de tests élémentaires exécutables.

5.4 Des formes intermédiaires de suites de tests peuvent être produites, suivant le moment auquel se déroule le processus de dérivation.

Ces formes intermédiaires sont

- a) SATS : suites de tests abstraites sélectionnées ;
- b) SETS : suites de tests exécutables sélectionnées ;
- c) PATS : suites de tests abstraites paramétrées ;
- d) PETS : suites de tests exécutables paramétrées.

5.5 Parmi ces formes, seules les suites de tests abstraites sont obligatoirement tangibles.

Certains outils de test génèrent automatiquement les PETS à partir de l'ATS normalisée de référence (étant donné le PICS et le PIXIT) au moment où les tests élémentaires sont réellement exécutés. Ces outils de test ne produisent pas d'ETS, ni de SETS, ni de PETS sous une forme tangible.

Néanmoins, c'est toujours, par convention, une suite de tests exécutable paramétrée qui est exécutée.

6 Conditions relatives à la réalisation des outils de test

6.1 Introduction

Les conditions relatives à la réalisation des outils de test concernent

- a) les outils de test, dans leur ensemble ;
- b) le processus de dérivation, à partir de tests élémentaires abstraits vers des tests élémentaires exécutables ;
- c) des facilités de production d'un journal de conformité ;
- d) le développement du formulaire PIXIT ;
- e) d'autres documents.

6.2 Conditions relatives aux outils de test

6.2.1 Les outils de test d'une mise en œuvre de protocole OSI doivent être fournis dans le contexte d'une seule suite de tests abstraite, en compatibilité avec l'ISO/CEI 9646-2. Le réalisateur des outils de test ne doit utiliser que la version de la spécification d'ATS qui a le statut normatif le plus élevé [par exemple : DIS (projet de Norme internationale) plutôt que CD (projet de comité)].

Les outils de test doivent fournir

- a) une réalisation du testeur inférieur ;
- b) la spécification du testeur supérieur, dans la mesure où il est exigé par la méthode de test abstraite ;
- c) la réalisation du testeur supérieur pour la méthode de test locale ;
- d) en option, la réalisation du testeur supérieur pour la méthode de test coordonnée et pour la méthode de test répartie ;
- e) la spécification des procédures de coordination des tests en accord avec les conditions spécifiées dans l'ATS normalisée ;

f) la réalisation des procédures de coordination des tests, dans le système de test, pour la méthode de test locale ;

g) la réalisation du protocole de gestion de tests dans le testeur inférieur, pour la méthode de test coordonnée

(Voir ISO/CEI 9646-1:1991, 7.4 et ISO/CEI 9646-2:1991, 12.3).

6.2.2 Les outils de test doivent comporter soit les tests élémentaires exécutables dérivés des tests élémentaires de l'ATS normalisée de référence, soit un moyen de les dériver.

Les outils de test doivent être réalisés en compatibilité avec la sémantique de la notation de test choisie dans l'ATS normalisée de référence.

Les outils de test doivent permettre de sélectionner et de paramétrer les tests élémentaires (qu'ils soient abstraits ou exécutables), en accord avec les informations appropriées du PICS et du PIXIT fournis avec une IUT (voir ISO/CEI 9646-5:1991, 7.3 et 7.4).

6.2.3 Les outils de test doivent permettre de sélectionner les tests élémentaires de capacités et de comportement mentionnés dans la liste des tests d'interconnexion de base (liste de BIT), si cette liste est spécifiée dans l'ATS normalisée de référence ; ils doivent aussi permettre d'exécuter ces tests tous ensembles, en premier lieu, avant les tests de capacité et de comportement.

Les outils de test doivent aussi permettre que les tests élémentaires indiqués dans la liste de BIT ne soient pas pris en compte dans l'ensemble des tests sélectionnés pour les tests de capacités et de comportement.

6.2.4 Les outils de test doivent fournir une capacité d'exécution des tests élémentaires exécutables paramétrés résultant du processus de dérivation, de sélection et de paramétrisation.

6.2.5 Le réalisateur des outils de test doit fournir une déclaration de conformité des outils de test à l'ATS normalisée de référence, en indiquant toute partie de l'ATS qui n'est pas prise en charge (voir 6.3.4).

Le réalisateur des outils de test doit identifier toutes les restrictions à l'exécution des tests imposées par les outils de test et qui s'ajoutent à celles établies dans l'ATS normalisée de référence (par exemple : restriction sur les plages de valeurs fournies dans le PIXIT).

NOTE — Les réalisateurs d'outils de test devront prendre en considération les besoins d'un service d'essai complet exprimé dans l'ATS normalisée. Les réalisateurs d'outils de test peuvent souhaiter développer des outils de test pour chacune des méthodes de tests abstraites reconnues, pour qu'un laboratoire d'essai soit en mesure de fournir un service d'essai complet.

6.2.6 Les outils de test doivent fournir une facilité de production d'un journal de conformité (voir 6.4).

6.3 Conditions relatives à la dérivation des suites de tests exécutables (ETS)

6.3.1 Introduction

Les conditions spécifiées en 6.3 s'appliquent à toutes les suites de tests exécutables, y compris les SETS ou les PETS, qu'elles soient tangibles ou non.

6.3.2 Conformité à la suite de tests abstraite normalisée

Une ETS doit être dérivée d'une seule ATS normalisée de référence.

Pour qu'une ETS soit conforme à l'ATS normalisée de référence, elle doit remplir les conditions spécifiées en 6.3.3, 6.3.4 et 6.3.5, ainsi que les conditions spécifiées dans l'ATS normalisée de référence et dans les autres parties de la norme d'essai de conformité, le cas échéant (par exemple : la partie consacrée au protocole de gestion de tests).

6.3.3 Correspondance entre suite de tests abstraite et suite de tests exécutable

Chaque test élémentaire exécutable doit être la réalisation d'un seul test élémentaire abstrait et doit pouvoir être sélectionné en vue d'être exécuté individuellement. Toutes les séquences d'événements de test comprenant un test élémentaire abstrait doivent pouvoir être réalisées dans le test élémentaire exécutable.

Le but du test et les attributions de verdict de chaque test élémentaire abstrait doivent être conservés dans le test élémentaire exécutable correspondant.

Les outils de test ne doivent pas effectuer de contrôle de la validité des paramètres de PDU reçus de l'IUT, autres que ceux définis dans le test élémentaire abstrait. Tout autre contrôle que pourrait effectuer le système de test est hors du domaine d'application de la présente norme et ne doit pas être pris en compte dans l'attribution de verdict pour chaque test élémentaire.

Les relations entre groupes de tests définies dans l'ATS normalisée de référence doivent être conservées dans l'ETS. Chaque groupe de tests de l'ATS normalisée de référence, composé d'un ensemble identifié de tests élémentaires doit être représenté dans l'ETS par un ensemble identifié de tests élémentaires exécutables.

Une ATS normalisée comporte une mise en correspondance du ou des tests élémentaires abstraits avec les entrées du formulaire PICS et du formulaire PIXIT partiel (voir ISO/CEI 9646-2:1991, article 15). Cette mise en correspondance doit être conservée dans l'ETS.

6.3.4 Division de la suite de tests abstraite en sous-ensembles

En général, le processus de dérivation d'une ETS a pour résultat de convertir tous les tests élémentaires exécutables de l'ATS normalisée de référence. Cependant, une ETS peut être dérivée de sous-ensembles de l'ATS. Si un sous-ensemble est créé, l'exclusion d'un ensemble de tests élémentaires doit être cohérente avec le processus de sélection de tests pour une IUT, en ce qui concerne la mise en correspondance des entrées des formulaires PICS (et PIXIT) avec les tests élémentaires de l'ATS.

NOTE — Ceci signifie que les tests élémentaires obligatoires pour toutes les IUT feront toujours partie du sous-ensemble mais le réalisateur des outils de test peut décider de ne pas exécuter certains ensembles de tests élémentaires optionnels ou conditionnels qui ne sont donc pas exigés pour toutes les IUT.

Ainsi le sous-ensemble de l'ATS normalisée de référence qui est exécuté équivaut à une ou plusieurs SATS possibles.

6.3.5 Indépendance du processus de dérivation

Dans les outils de test, le processus de dérivation doit aboutir à la même PETS à exécuter pour une IUT donnée quel que soit le moment où le processus de dérivation a lieu par rapport aux processus de sélection et de paramétrisation.

NOTE — Voir figure A.1.

L'application des processus de sélection et de paramétrisation au cours de la phase de préparation des tests relève du laboratoire d'essai.

6.4 Conditions relatives aux journaux de conformité

Comme spécifié en 6.2, les outils de test doivent fournir une facilité de production d'un journal de conformité.

Un journal de conformité est un enregistrement, lisible par un utilisateur humain, des informations résultant d'une campagne de tests ; ce journal doit permettre d'enregistrer les résultats de test observés et de vérifier l'attribution des résultats de test.

Ces informations sont une combinaison d'observations d'événements de tests réels qui surviennent lors de l'exécution de la suite de tests exécutable paramétrée pour une IUT et d'informations liant ces événements aux tests élémentaires abstraits concernés.

Un journal de conformité peut être utilisé pour produire des rapports d'essai de conformité et pour résoudre des conflits ou répondre à des questions qui peuvent apparaître au cours ou à la suite du processus d'évaluation de conformité.

Un journal de conformité doit comporter

a) une identification unique du journal de conformité comprenant la date et l'heure du début de l'exécution de la PETS ;

b) une identification des outils de test, avec date d'origine et numéro de version, et une identification d'ETS (le cas échéant) ;

c) une indication du début et de la fin de l'exécution de chaque test élémentaire, comprenant une référence unique au test élémentaire abstrait telle que spécifiée dans l'ATS (par exemple : référence TTCN du test élémentaire ou identificateur du test) ;

d) les PDU envoyées à l'IUT par le testeur inférieur et celles reçues de l'IUT par le testeur inférieur, ainsi qu'un enregistrement des informations contenues dans les paramètres des PDU et dans les données de l'utilisateur ;

e) les événements de test abstraits, tels que spécifiés dans le test élémentaire abstrait correspondant ; ces événements comprennent toutes les primitives de service abstrait observées par le testeur inférieur, tous les événements de test reçus via les procédures de coordination des tests par le testeur inférieur et contenant des informations provenant du testeur supérieur ; une identification des points de contrôle et d'observation appropriés fait partie de ces événements ;

f) le résultat de chaque test élémentaire ; ce résultat sera un verdict, une erreur de test élémentaire abstrait ou exécutable ou une terminaison anormale de test élémentaire ;

g) une indication horaire ou un numéro d'ordre pour tous les événements de test enregistrés dans le journal par le testeur inférieur dans l'ordre dans lequel ils ont été observés ;

h) toute information supplémentaire exigée par l'ATS normalisée de référence.

NOTE 1 — Des exemples d'informations demandées en h) sont, dans le cas d'un test élémentaire abstrait écrit en TTCN, les informations de résultat préliminaire (dans la colonne verdict) ou les étiquettes (dans la colonne étiquette) à enregistrer dans le journal de conformité si l'événement de test correspondant a lieu.

Un journal de conformité doit donner tous les noms, les abréviations et les valeurs, en utilisant la terminologie et les conventions définies dans les spécifications de protocole, de syntaxe de transfert (le cas échéant) ou d'ATS normalisée de référence (les deux premières ayant la préséance).

Les outils de test doivent pouvoir produire le journal de conformité sur du papier. Il est aussi recommandé de fournir le journal de conformité sous une forme lisible en machine, avec le même contenu.

NOTE 2 — L'article A.3 donne des conseils sur la production des journaux de conformité.

6.5 Conditions relatives au développement du formulaire PIXIT

Le formulaire PIXIT partiel défini dans l'ATS normalisée de référence doit être développé pour tenir compte des outils de test. À cette fin, le réalisateur des outils de test doit ajouter au formulaire PIXIT partiel des questions auxquelles il faut répondre pour préparer les outils de test pour une IUT donnée.

Le réalisateur des outils de test doit inclure dans le formulaire PIXIT enrichi toutes les informations relatives à l'exécution de l'ATS normalisée de référence dont le client a besoin pour compléter le PIXIT.

Le réalisateur des outils de test devra se référer à l'annexe C de l'ISO/CEI 9646-5:1991 et produire le formulaire PIXIT enrichi, en compatibilité avec cette annexe.

Le formulaire PIXIT enrichi doit être fourni au laboratoire d'essai pour que celui-ci puisse satisfaire aux conditions qui y sont spécifiées (voir ISO/CEI 9646-5:1991, 6.4.3 et annexe C).

6.6 Conditions relatives aux autres documents

Les outils de test doivent être accompagnés de la documentation qui permet au laboratoire d'essai de conduire les essais conformément à l'ATS normalisée de référence et en compatibilité avec l'ISO/CEI 9646-5:1991 en ce qui concerne les informations à fournir au client.

Cette documentation doit comporter

a) l'identification des outils de test, la date d'origine, le numéro de version et l'identification d'ETS (le cas échéant) ;

b) le nom et le numéro de version de la Norme internationale et de la Recommandation du CCITT spécifiant le protocole (et de celle définissant le service, si nécessaire) ; le nom et le numéro de version de l'ATS normalisée de référence ainsi que la liste des correctifs techniques qui ont été pris en compte ;

c) la description des outils de test (voir A.4) ;

d) les spécifications des procédures de coordination des tests et du testeur supérieur, si et tel que l'exige l'ATS normalisée de référence ;

e) le cas échéant, les tests élémentaires qui ne peuvent pas être exécutés compte tenu des limites des outils de test ;

NOTE — Ceci devra être une exception et ne devra se produire que si des tests élémentaires particuliers n'ont aucune chance d'être exécutés.